

Commune de WINGEN SUR MODER

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers

élus : 19

En fonction : 19

Présents : 13

Date de

Convocation :

05/12/2023

La Séance est
ouverte à :

19 h 30

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Le 12 décembre 2023 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Mme HUNSINGER Simone, Maires adjoints, M. BARIDO Nicolas, Mme LEININGER Florence, Conseillers municipaux délégués, Mme BANZET Emma, Mme BRUNNER Magdolna, Mme CRENNER Josiane, Mme DURRENBERGER Sophie, M. JOAN Sébastien, M. KLEIN Jean-Marie, M. LEININGER Christian, Conseillers municipaux.

Absents Pouvoir :

Mme PFEIFER Sylvie a donné Pouvoir à Mme LEININGER Florence
Mme SCHMITT-MERX Dominique a donné Pouvoir à M. KLEIN Jean-Marie
Mme DETTWILLER Séverine a donné Pouvoir à Mme CRENNER Josiane

Absents excusés :

Mme FRANCOIS Catherine
M. HOPP Mathieu
M. THOMAS Pascal

Secrétaire de Séance : Mme DOERFLINGER Christine.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 octobre 2023
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 novembre 2023
3. Construction du Pôle Associatif et Médical : passation d'un marché de travaux – appel d'offres - attribution des lots aux entreprises
4. Construction du Pôle Associatif et Médical : demande de subvention auprès de la Région Grand Est et plan de financement
5. Tarif entretien des trottoirs
6. Remboursement achat de pots à miel par M. Jean-Jacques ROTH
7. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal
8. Divers

POINT 1**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2023**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été envoyé par mail.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2023**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été envoyé par mail.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 3**CONSTRUCTION DU POLE ASSOCIATIF ET MEDICAL : PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX – APPEL D'OFFRES –
ATTRIBUTION DES LOTS AUX ENTREPRISES**

Le maire informe que le marché public relatif à ce projet de construction a été mis en ligne le 10 juillet 2023. Le 1^{er} septembre 2023, date limite de réponse, nous avons réceptionné 58 offres, tous lots confondus.

Il informe que ces offres ont été analysées par le cabinet des architectes et par différents bureaux d'études. Puis nous avons demandé une négociation aux différentes entreprises et une nouvelle analyse des offres a été réalisée.

Le lundi 4 décembre 2023, la commission d'appels d'offres s'est réunie et a pris connaissance des offres.

Le maire rappelle aux conseillers municipaux que le tableau qui reprend l'ensemble des données analysées et le tableau récapitulatif ont été envoyés par mail.

Vu l'avis public à concurrence paru dans les Dernières Nouvelles d'Alsace du 13 juillet 2023 concernant la construction d'un pôle associatif et médical,

Vu la publication sur la plateforme Alsace Marchés Publics,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 4 décembre 2023,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	DOMAINES	ENTREPRISES	MONTANTS MARCHÉ H.T.
01	Terrassement / Voiries / Espace vert	RENE GREBIL	269 876.70 € + validation de la PSE du mur en pierres d'un montant de 27 409.00 €

02	Gros œuvre	RENE GREBIL	563 749.96 €
03	Charpente bois / Ossature bois	CCM	134 295.86 € + la variante complexe de toiture avec bac acier et panneaux photovoltaïque : - 1 129.49€
04	Couverture / Etanchéité	SOPREMA	168 000.00 € + la variante support bac acier : 9 147.60 €
05	Echafaudages	KAPP échaf	11 384.00 €
06	Bardage bois	KLEINCLAUSS	94 860.39 €
07	Bardage métallique	CCM	23 006.34 € HT + la variante bardage rapporté métallique : 3 100.05 €
08	Menuiseries extérieures bois / occultations	HUNSINGER	211 292.00 € + l'option motorisation des stores extérieurs : 5 957.00 €
09	Serrurerie / Métallerie	ALUFÉY BRIOTET	75 444.00 €
10	Cloisons / Doublages / Faux plafonds	GASHI	106 552.46 € + la variante doublages : 900.00 €
11	Menuiseries intérieures bois	STUTZMANN	196 300.28 €
12	Revêtements de sols durs / sol souple	JUNGER	64 000 €
13	Peinture intérieure / extérieure	SPS PEINTURE	28 758.60 €
14	Nettoyages de service	ACM NETTOYAGES	4 707.50 €
15	Electricité courant fort / Courant faible / SSI	WACKERMANN	289 024.56 €
16	Photovoltaïque	SCHAF ELEC	18 275.00 €
17	Installation sanitaire	ECS LAMBERT	51 899.76 €
18	Chauffage / Ventilation	SANICHAUF	220 000.00 €
19	Assainissement	TP AMGT	58 900.00 €
20	Equipement de cuisine	MEA	57 571.08 €
		TOTAL :	2 693 282.65 €

POINT 4**CONSTRUCTION DU POLE ASSOCIATIF ET MEDICAL : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST ET PLAN DE FINANCEMENT**

Le Maire informe le conseil que la Région Grand Est pourrait subventionner le projet

- au titre du dispositif « soutien aux centralités rurales et urbaines »
- au titre du bonus régional Fibois.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- sollicite les subventions de la Région Grand Est
- dit que le plan de financement se décline comme suit :

Coût de la construction HT		2 693 282.65 € HT
Subventions attendues :	700 000.00 €	
DETR	250 000.00 €	
FCA de la CEA	150 000.00 €	
Région Grand Est	300 000.00 €	
Part du Maître d'Ouvrage		1 993 282.65 € HT

POINT 5**TARIF ENTRETIEN DES TROTTOIRS**

Le maire rappelle que, comme évoqué en point divers lors du conseil municipal du 31 octobre, le bureau avait commencé à travailler sur un courrier qui sera adressé aux concitoyens qui ne respectent pas l'arrêté municipal portant sur la propreté de la commune. C'est surtout le « non entretien » des trottoirs qui pose problème.

Pour les administrés qui ne peuvent pas entretenir le trottoir devant leur propriété, il propose l'intervention des ouvriers communaux. Pour ces cas là, il y a lieu d'en définir le montant ; le plus juste étant de facturer l'intervention au mètre linéaire.

Il propose de fixer le tarif à 10 € le mètre linéaire.

Vu l'arrêté municipal n° 29/2021 portant sur la propreté de la commune et plus spécifiquement son article 1^{er} qui concerne l'entretien des trottoirs et des caniveaux,

Considérant qu'il y a ou aura très probablement des personnes dans l'incapacité de procéder à l'entretien de leur trottoir,

Le Conseil Municipal, à la Majorité (1 Abstention : Mme S. PFEIFER), décide :

- de proposer aux personnes dans l'incapacité d'entretenir leur trottoir (et qui en font la demande auprès du secrétariat de la mairie), l'intervention des ouvriers communaux au tarif de 10 € le mètre linéaire. Une convention d'intervention sera signée au préalable.
- Le Maire est autorisé à signer les conventions à venir.

POINT 6**REMBOURSEMENT ACHAT DE POTS A MIEL PAR M. JEAN-JACQUES ROTH**

Le maire informe que M. Jean-Jacques ROTH a proposé d'offrir aux personnes âgées de la Commune du miel récolté au verger participatif. Il s'est occupé d'acheter les contenants. Cette dépense s'est élevée à 159.00 €, montant qu'il y a lieu de lui rembourser.

Le maire remercie M. Roth pour le travail accompli ; il remercie aussi Mme Simone Hunsinger et M. Christian Leininger qui ont mis le miel en pot.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de rembourser à M. Jean-Jacques Roth les 159,00 € pour cet achat.

POINT 7**COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal prend acte que :

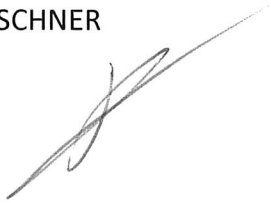
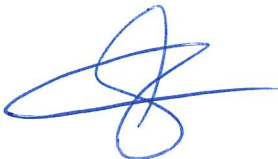
- Le maire n'a pas préempté les biens suivants :
 - Terrain lieu-dit Gorr et Guckenbuehl (échange ONF et Lalique)
 - Maison 22 rue du Hochberg
 - Maison 1 rue du Château Teutsch (centre pour handicapés).

POINT 8**DIVERS**

- Le maire laisse la parole à M. Sylvain Cunrath concernant la dépollution du site Munsch Gulden. M. Sylvain Cunrath relate la dernière réunion à laquelle il a participé à la Sous-préfecture de Saverne. De nouvelles techniques de traitement des sols sont annoncées. Le nouveau procédé consiste à creuser des puits, puis à y mettre des fours. La terre sera chauffée, les émanations de pollution vont remonter à la surface pour être captées et traitées. Le nouveau planning estime ces travaux en 2027 (contre 2024-2025 auparavant).
Des carottages vont être réalisés puis testés en laboratoire et si c'est concluant, la dépollution sera réalisée ainsi.
M. Sylvain Cunrath informe que M. le sous-préfet souhaite organiser une réunion publique.
- Le maire informe que le dernier CoPil concernant le désenclavement du quartier Lalique a eu lieu le 30 novembre.
M. Sylvain Cunrath informe que la loi impose des études pour la faune et la flore mais pas pour l'espèce humaine.
Il informe que la Communauté de Communes va délibérer lors du prochain conseil pour la prise en charge de l'étude du tunnel, estimée à 338 000 € HT et qui doit durer deux ans. Ensuite le prix du tunnel sera de 10 millions d'euros.
Il informe que pour retenir le scénario 3, il faut prouver que tous les autres ne sont pas envisageables. Les dirigeants de la société Lalique privilégient aussi le scénario 3.

- M. Sylvain Cunrath informe que le Sivom de la Haute Moder prendra en charge l'achat d'un poteau d'incendie en échange des arriérés du garage du gymnase.
- Le maire informe que le sol de la cuisine du Wingenerhof est déjà cassé. Des travaux sont prévus en janvier 2024. Cette fois ci ce sera du carrelage. La Commune prendre 10% en charge (soit environs 1 500 €).
- Le maire informe que lors du congrès des maires à Paris, il a pris contact avec une société qui propose des candélabres photovoltaïques. Il n'y a pas de réseaux à poser ; la garantie du matériel est de 20 ans ; on peut allumer et éteindre depuis un téléphone portable.
Mme Christine Doerflinger trouve l'idée ingénieuse pour le quartier du Schweinstich, quand les enfants des lotissements rentrent à pied.
Le maire donne le prix : 3 000 € HT l'unité, pose comprise.
- Le maire informe que les portes et les fenêtres du gymnase ont été changés. L'annexe de la cuisine a été oubliée mais sera programmée début 2024.
M. Sébastien Joan informe que si pendant les matchs de handball, l'arbitre arrête le jeu en raison d'une infiltration d'eau par le toit, le club devra payer une amende.
Mme Sophie Durrenberger demande pourquoi le choix ne s'est pas porté sur des portes qui se ferment toutes seules.
M. Nicolas Barido répond qu'on ne peut pas prendre des portes qui se ferment toutes seules car ce sont des sorties de secours.
- M. Jean-Marie Klein demande si une nouvelle décoration du rond-point par Lalique est prévue.
Le maire va voir cela avec la direction de Lalique.
- Mme Josiane Crenner informe d'un trou dans la rue au niveau du 18 rue du Bachfeld.
Le maire répond que d'autres trous ont été recensés. Les ouvriers communaux seront chargés de les combler.
- M. Jean-Marie Klein demande comment s'est passé la collecte de la banque alimentaire.
Le maire répond qu'il y a eu moins de denrées collectées que les années précédentes.
- M. Nicolas Barido demande quand auront lieu les travaux dans la rue des Tisserands.
Le maire répond que c'est prévu cet hiver. Le marché suit son cours. Les enrobés devraient être mis vers les mois de mars ou avril.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h37.

<p>Le Maire, Christian DORSCHNER</p> 	<p>La secrétaire de séance, Christine DOERFLINGER</p> 
--	--